



Domart sur la Luce

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Le mot du Maire

Chers Concitoyens, je ne reviendrai pas sur la déplorable attitude du SISCO et des Maires environnants qui consiste à ne prendre en compte que l'aspect financier au détriment de la qualité de vie de nos enfants. Ce syndicat à vocation scolaire n'aurait-il de scolaire que le nom ? Pour rappel depuis le début, DOMART qui ne cessait d'alerter sur la mise aux normes de la garderie et de la cantine. DOMART qui proposait un terrain et un projet pérenne, se voit punie en perdant sa garderie et sa cantine qui sera installée dans une "construction modulaire" à Demuin. Dont acte ! Cela ne nous empêchera pas d'avancer. Cet été et à la rentrée nous avons réalisé une première tranche de travaux à l'agence postale communale. Une deuxième tranche sera effectuée l'an prochain, toujours en partenariat avec la poste que nous remercions ici. Nous tenons tout particulièrement à noter la disponibilité et l'implication de M. Ballester un Directeur sans lequel ce projet serait resté plus modeste. Une deuxième tranche de voirie a été réalisée rue d'Amiens et rue de l'hirondelle pour accéder en sécurité au cimetière. Il reste à poser une bande blanche pour séparer ce cheminement de la route. Toujours dans les travaux, chacun a pu constater la rénovation totale de l'éclairage public. Les travaux devraient se finir mi-décembre avec une surprise à la clef. Cela nous permet d'ores et déjà une économie substantielle d'environ 2000€ par an sur l'entretien de l'éclairage mais aussi une économie d'énergie pouvant aller jusqu'à 60% de la facture sans compter sur la réduction des abonnements. L'amortissement sera très rapide, sachant que ce projet est entièrement autofinancé sans emprunt afin de conserver une situation financière saine. Pour la fin de l'année ou au début de 2017 nous devrions finaliser l'acquisition des terrains prévus par le PLU afin de permettre à tous les habitants de se mettre aux normes d'assainissement car dès cette période la Mairie va commencer à notifier aux habitants qui le nécessitent leur situation en regard du SPANC. Il nous restera ensuite à continuer le chantier de l'accessibilité des bâtiments communaux. Voilà nous avons encore du pain sur la planche afin de faire avancer DOMART. PS : n'hésitez pas à venir nous consulter à la Mairie lors des Permanences pour connaître votre situation en regard de l'assainissement, et surtout pour que nous puissions vous accompagner dans la recherche de solutions.

LA VIE COMMUNALE

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Le Projet Périscolaire sur notre territoire ne verra pas le jour !

Les Maires des villages concernés et le SISCO avaient rendez-vous au début du mois de Juillet dernier pour se prononcer sur l'étude de la création d'une garderie et d'une cantine à Domart prévue dans le cadre du dernier PLU sur un emplacement réservé situé « rue des prêtres ».

Ce projet porté par notre commune devait donner aux enfants, des conditions d'accueil et de bien être optimales.

Après concertation il s'avère que le projet étant trop coûteux, il a été décidé par la majorité d'y mettre fin.

Bien entendu c'est avec regret que la commune de Domart, porteuse du projet ne s'est pas vue suivie et que l'intérêt financier prédomine sur le bien-être des enfants. En effet la solution retenue, qui n'est pas pérenne se compose de l'installation d'une cantine en préfabriquée type Algeco sur la commune de Demuin et, d'une garderie

aménagée dans des locaux existants à Berteaucourt les Thennes

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky

Travaux de voirie

La seconde tranche de travaux validée en Conseil Municipal consistant en la création de cheminements sécurisés pour se rendre au cimetière ainsi que pour se rendre au lotissement rue d'Amiens est quasi terminée.



Débutée mi-septembre, il ne reste qu'à tracer rue de l'hirondelle une ligne de séparation par rapport à la chaussée.

Ces travaux améliorent grandement la sécurité à ces deux endroits particulièrement dangereux pour les piétons. La réfection du trottoir rue d'Amiens endommagé par les inondations a également été exécutée.

Pour 2017 une nouvelle tranche de travaux verra sans doute le jour, d'autant plus que suite à la fusion de la communauté de communes de la CCALM et de celle du Val de Noye, le marché du groupement de commande a été reconduit pour au moins un an. Ce marché nous permettant d'obtenir des tarifs préférentiels.

Eclairage de la voirie publique

La pose des lanternes LED a débuté le lundi 19 Septembre et sera finalisée en fin d'année probablement. L'ensemble de la commune sera couvert par cet éclairage peu gourmand en énergie.

Les travaux sont étalés sur plusieurs semaines, pour des problèmes de logistique.

Ce projet qui se concrétise enfin vient juste à point, alors que les jours raccourcissent et que par conséquent la demande d'éclairage au quotidien est beaucoup plus importante.

La Place, l'église, la mairie, la rue des Preux et la ruelle de l'église seront dotées quant à elles, de nouveaux candélabres... Et une petite surprise sans doute, pour finir l'année.

La commune avait budgété en avril dernier, lors du vote du budget, cette dépense étalée sur 4 années (2016 à 2019).

Patrimoine Communal.

Entrée de l'école



A la fin de l'année scolaire (Juillet 2016), le pilastre de l'entrée des écoles menaçant de tomber, avait été démonté et la zone mise en sécurité.

Au mois de septembre, l'entreprise Bouillot mandatée par le Conseil Municipal a réalisé un pilastre tout neuf, en respectant l'aspect d'origine.

Il reste à poser les barrières de sécurité le long du trottoir rue de Berteaucourt. Les barrières sont achetées.

Pose d'un compteur gaz et mise en conformité du logement Communal route d'Amiens.

Par respect de la réglementation, un compteur gaz individuel est en cours de pose sur la façade au n°1 route d'Amiens par GRDF. Il s'agit là d'un ancien logement de fonction qui n'a jamais vu de modification d'installation puisqu'à ce jour le compteur est propriété de la Mairie. Suite à la pose de ce compteur des travaux intérieurs de mise en conformité seront réalisés au printemps 2017. L'ensemble des travaux devraient être achevés pour le début du mois de mai. C'est l'entreprise Vicente de Gentelles qui a été désignée pour réaliser ces modifications.

Effraction à l'agence postale.

Après l'effraction de l'agence postale au mois de juillet dernier, la Commune a réalisé des travaux de réfection des dégradations subies.

(La porte d'entrée, le store électrique, les portes secondaires, le thermostat de chauffage, etc...)

Le montant des travaux est couvert pour une bonne partie par le remboursement de l'assurance.

Mise en accessibilité des bâtiments publics :

C'est par l'Agence Postale que les travaux vont débuter. « Le facteur » déclenchant ayant été son effraction en juillet dernier (voir article ci-dessus). La Commune a fait poser par l'entreprise AC2M une porte avec une entrée sécurisée et conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite !

Remerciements à la Poste et à M.BALLESTER en particulier lesquels, ont fourni du mobilier neuf

Nouveau "comptoir", bureau, deux porte-affiches, une tablette PMR, un panneau mural, nouvelle plaque horaires etc...

Dans le cadre de la mise en accessibilité la commune effectuera vraisemblablement des travaux pour l'accès à la mairie (rampe à redéfinir et à l'église) !

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky

Entretien des trottoirs et caniveaux



L'entretien des trottoirs et des caniveaux est nécessaire au maintien de la propreté et à sa sécurité.

Il est rappelé que chaque habitant de la commune doit s'assurer du bon état de propreté de sa partie de trottoir et caniveau, sur toute sa largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage mais également le désherbage (réalisé par arrachage ou binage) et le démoussage des trottoirs.

L'emploi des phytosanitaires (désherbants...) faut-il le rappeler, est interdit sur le

domaine public.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit également.

En hiver, le déneigement et le salage sont également recommandés.

A ce jour pas d'obligation légale de faire ce travail aussi nous comptons sur votre compréhension. Si vous rencontrez des difficultés à l'entretien de vos abords situés sur l'espace public, n'hésitez pas à nous contacter.

Un village propre et des trottoirs propres ça commencent... devant chez soi.

Merci pour l'attention portée à ce message.

Réunion de vie associative

Les associations communales ont été invitées à participer le 21 septembre dernier, à la traditionnelle réunion pour établir le calendrier des festivités sur le territoire de la commune.*

A cette occasion il a été présenté à chacune d'entre elle un projet de conventions reprenant notamment la participation communale.

Ces conventions restent à finaliser malgré tout, et devraient être signées pour le début de l'année 2017.

(Elles seront mises en ligne sur le site Internet de la commune à ce moment-là)

Chacune des associations a ainsi pu se rendre compte qu'elle n'est pas délaissée et que la commune plus que jamais soutient ses associations en mettant notamment à leur disposition; Salle des Fêtes, terre communale, terrain de sport, maison associative, etc...!

La Pizza du Lundi soir

Pour rappel « Myriam Pizza Plus » est sur la place publique.

Le camion est présent de 18h00 à 21h00 tous les lundis,

N'hésitez pas à réserver votre repas du soir !

Assainissement Non Collectif

Suite au contrôle (diagnostic) de vos installations un rapport a été établi.

L'organisme de contrôle et de vérification notamment, nous rappelle l'interdiction absolue de rejet des eaux usées dans les caniveaux.

Ces rejets polluent notamment la rivière « la Luce », amènent des odeurs nauséabondes et créent des plaques de glace l'hiver sur les trottoirs et sur la route rendant la circulation dangereuse

IMPORTANT : la commune a été interpellée sur le fait que sa responsabilité est engagée au même titre que celle du propriétaire en cas d'accident notamment ou de pollution avérée

Dès aujourd'hui des solutions et subventions peuvent être proposées. Pour constituer votre dossier, il vous faudra contacter le délégataire de la CCALM à la société Nantaise des eaux : M. Olivier JANVIER au 06 69 97 98 90

A noter que 65 Logements ont reçu un avis défavorable soit près de 40 % pour l'ensemble des habitations dont plusieurs rue d'Amiens et rue du Pont et 26 ne respectent pas la salubrité publique ou la qualité des eaux.

Certains propriétaires n'ont pas attendu d'ailleurs pour se mettre en conformité depuis leur contrôle.

A ce sujet, et au regard du PLU, un chemin communal sera créé à l'arrière des habitations rue d'Amiens, qui permettra aux riverains n'ayant pas d'accès, de réaliser la mise en conformité de leur assainissement.

Les formalités d'acquisitions des parcelles pour la réalisation de ce chemin sont en cours.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky

Départ à la retraite d'un employé Municipal.



En septembre dernier, Corinne PILLON a fait valoir ses droits à la retraite

Durant une petite vingtaine d'années, elle aura accompli des travaux de ménage pour le compte de la commune. Par ailleurs, elle aura assuré avec beaucoup de professionnalisme son rôle d'ATSEM et d'accueil des enfants à la garderie pour le compte du SISCO. Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite



Container au cimetière

Pour rappel les poubelles du cimetière ne doivent être utilisées que pour les déchets de son entretien. Des déchets ménagers y sont souvent retrouvés, ce qui n'est pas acceptable !

Distribution des sacs de tri sélectif

Les sacs bleus et jaunes sont désormais disponibles et uniquement distribués à l'agence Postale Communale aux heures d'ouvertures de cette dernière.

A ce sujet les services de la CCALM ont remarqué beaucoup d'erreur dans les couleurs des sacs. Attention de bien respecter le calendrier, car tout sac de mauvaise couleur ne sera pas ramassé bien entendu !



Révision des listes électorales

AVIS AUX ÉLECTEURS

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles en Mairie jusqu'au 31 décembre 2016.



Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence peuvent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 doivent prendre contact avec la Mairie, avant le 31 décembre 2016, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres états membres de l'Union européenne peuvent aussi demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires (municipales et / ou européennes).

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Tout demandeur doit faire la preuve de son identité et de son attaché avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peuvent s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.

L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la Loi.

Les pièces couramment admises pour ces deux cas : avis d'imposition quel qu'il soit, quittances de loyer, factures d'eau, de gaz ou d'électricité, etc...

De même, le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production des avis d'imposition des cinq années qui viennent de s'écouler (taxe d'habitation, Contribution Foncière des Entreprises – exclusion de l'impôt sur le revenu) ou à défaut, d'un certificat établi par la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP)

Avis d'enquête publique sur les rivières Avre-Luce

A cet effet un cahier de doléances ainsi que le dossier sont à votre disposition aux heures d'ouverture de la permanence de Mairie et cela jusqu'au dernier jour de l'enquête publique, c'est-à-dire le Jeudi 08 décembre 2016. (Avant dernier jour de permanence avant la clôture de l'enquête).

Avec ce bulletin vous trouverez l'avis d'affichage de cette enquête.

ETAT CIVIL

Naissances : depuis le dernier bulletin du mois d'Avril. :

TANY Léo : 24 Juin 2016

LACAVALERIE Alizée : 04 Juillet 2016

GLORIEUX Nathan : 26 Août 2016

Décès : Néant

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 03 22 42 20 03 Fax : 03 22 42 25 81

Directeur de Publication : BINET Frederic

Directeur de Rédaction : WALLET Jacky